

FORMATION

ACCUEILLIR LES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Format d'intervention



Présentiel

Mode d'intervention



Inter

Votre secteur d'activité



Territorial

Vous êtes

Membre de la Direction (DRH, DGS...), chargé(e) de mission Handicap, membre du CST/CSE, conseiller(ère) prévention, médecin de prévention, vous avez pour mission le reclassement des agents.

Date et lieu



sur demande

- 1 jour : 09h00 – 17h00

Réservé à nos clients assurance

Référence 0V36

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Identifier** les différents types de handicap et les conséquences qu'ils entraînent
- **Comprendre** la réglementation sur le travail des personnes en situation de handicap et les obligations des employeurs publics
- **Faire le lien** avec la loi du 11 février 2005 réaffirmant « le principe de l'accessibilité à tout pour tous »
- **Connaître** les acteurs mobilisables dans le cadre de l'intégration d'un travailleur en situation de handicap
- **Définir** les aménagements possibles pour les espaces d'accueil du public

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

INTERVENANT

Cette formation est animée par un(e) consultant(e) ergonomiste.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques, retours d'expérience et mises en situation.

PROGRAMME

1- La notion de handicap

- Les idées reçues
- Les différents types de handicap
- La loi du 11 février 2005 : « le principe d'accessibilité à tout pour tous »
- Le handicap au travail : Droits et obligations
- Quelques chiffres

2 - Le cheminement pour une intégration réussie

- Se préparer et anticiper (les acteurs, les actions de sensibilisations et de formation)
- ✓ Connaître et mobiliser les acteurs et partenaires du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- ✓ Informer et sensibiliser
- ✓ Détecter les agents en difficulté
- Intégrer et s'adapter (l'intégration, l'aménagement, l'accessibilité)
- ✓ Rendre accessible le poste de travail
- ✓ Rendre accessible l'environnement de travail
- L'accompagnement et la régulation
- ✓ Le suivi
- ✓ Outils spécifiques au maintien dans l'emploi

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation



formation.rrh@relyens.eu



+33 (0)2 48 48 15 15

Relyens SPS

CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE
www.relyens.eu

S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance -
335 171 096 RCS Bourges
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY -
N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le
n° 24180125318 auprès du Préfet de région